

« C'est la dénonciation d'une fausse solution apportée à un vrai problème d'accès à Internet », déclare Nathalie Ouzoulias. Présidente nationale de l'association Robin des Toits, qui milite « pour la sécurité sanitaire des technologies sans fil », elle était hier à Montpellier où elle a participé à une conférence puis débat sur le sujet dans l'enceinte de la fac de droit, à Montpellier. Juste après, avec Étienne Cendrier porte-parole, Bruno Goupille le délégué régional pour le Languedoc-Roussillon, Nathalie Ouzoulias est allée déposer au nom des Robin des Toits, une plainte contre X auprès du Tribunal de grande instance de Montpellier.

« Le Wimax, une technologie déficiente »

« Par cette plainte, on demande au procureur le démantèlement des antennes relais qui exposent la population à des hyperfréquences. C'est une manière d'alerter sur les méfaits de la technologie hertzienne au point de vue sanitaire », souligne-t-elle. La même démarche a été menée auprès des tribunaux de Tarbes, Dijon, et Alès, en février dernier.

Si les Robin des Toits luttent contre « la toxicité des émissions « de type téléphonie mobile », c'est à dire le téléphone portable et les antennes relais, ainsi que le Bluetooth et le téléphone sans fil », s'appuyant sur les conclusions de scientifiques indépendants de l'industrie comme le Bioinitiative Working Group, cette action vise en particulier ici le Wimax.

« C'est comme un super Wifi sur 50 kilomètres », image Étienne Cendrier. C'est à dire une technologie sans fil permettant l'accès Internet à haut débit.

« Le Wimax fonctionne grâce à un maillage d'antennes émettrices et réceptrices, jusqu'au domicile de l'abonné. Celui-ci devient alors producteur et consommateur d'ondes électromagnétiques trop puissantes, qui se rajoutent à toutes les autres ondes », ajoute-t-il. Or pour lui, « c'est une technologie déficiente sur le plan technique » : sensible aux conditions météo, et beaucoup moins sûre que la technologie dite « filaire » que l'association préconise, c'est à dire fonctionnant via les réseaux de fibre optique ou cuivre (en souterrain). Le « filaire » assure le très haut débit Internet. « Sous prétexte de réduire la fracture numérique, on va la pérenniser, avec la mise en place de ces deux niveaux, le haut débit et le très haut débit » dénonce Nathalie Ouzoulias. Estimant « *répondre à l'urgence, c'est le choix que fait le conseil régional du Languedoc-Roussillon lorsqu'il contribue à financer le déploiement d'antennes relais sur le Pays des Cévennes, 75 communes sur le Gard et la Lozère.* » Avec son projet Num'hér@ult, le conseil général de l'Hérault a aussi opté pour la technologie hertzienne. « *C'est un choix économique, ça ne coûte pas cher et les opérateurs espèrent que ça rapportera gros* », indique Étienne Cendrier.

Les risques pour la santé ? Il cite ces personnes reconnues comme EHS « électro-hypersensibles », avec comme symptômes « *la perte du sommeil, l'impression d'avoir la tête et le corps dans un étai... Aujourd'hui, personne n'ose me dire qu'il n'y a pas de danger. Or le doute ne profite pas à la santé publique, mais aux intérêts économiques.* »

CATHERINE VINGTRINIER

Des antennes relais installées à Castelnau-le-Lez, près de Montpellier.

Un exemple des réseaux Wi-fi accessibles depuis un endroit de Montpellier.

DAVID MAUGENDRE